

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques du salon
de la maison natale de Félix Del Marle
119 grand rue à
Pont-sur-Sambre(59)

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18
mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires
de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du
Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale
du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 26
octobre 2001 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le salon de la maison natale du peintre Félix Del Marle, située 119
Grand Rue à Pont-sur-Sambre (Nord) présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art,
suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du témoignage du courant artistique " néo-
plasticisme " dont ce peintre était l'un des représentants,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

ARRETE

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le
salon de la maison natale du peintre Félix Del Marle, situé au rez-de-chaussée sur rue au numéro 119 Grand Rue
à Pont-sur-Sambre(Nord) et figurant au cadastre section AD parcelle 276, d'une contenance de 2 ares et 58
centiares, et appartenant à la commune de Pont-sur-Sambre (numéro de SIREN 215.904.673.000.13), par acte
passé devant Maître Dame, notaire associé à Fourmies(Nord), en date du 14 juin 1996 et publié au bureau des
Hypothèques d'Avesnes-sur-Helpe le 16 juillet 1996, sous le numéro de volume 199 P 4257.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée
sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit
et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux
propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 19 SEP. 2003

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau

